



AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes intéressées par la résolution 20-05-158 autorisant l'occupation de l'étage d'un bâtiment à vocation mixte comme « *maison de chambres* » au 9 rue de la Rivière en vertu du règlement 723-17 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 mai 2020, le conseil a adopté la résolution 20-05-158 autorisant l'occupation de l'étage d'un bâtiment à vocation mixte comme « *maison de chambres* » au 9 rue de la Rivière en vertu du règlement 723-17 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

La résolution 20-05-158 est entrée en vigueur le 19 mai 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Brome-Missisquoi.

Cette résolution est disponible à l'hôtel de ville de Bedford au 1 rue Principale, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Bedford, ce 26 mai 2020.

Guy Coulombe
Directeur général